

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 16
Voix favorables : 16
Voix défavorables : 0
Abstention : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19/06/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-60

relative à la désignation des membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE (deux directeurs, ou leurs représentants de deux départements d'enseignement et de recherche du GE et deux personnalités extérieures en raison de leur compétence dans les domaines correspondants aux missions de l'école, sur proposition du Directeur du GE-TSE)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 9,

Vu les candidatures ci-après, proposées par le Directeur,

- Ulrich HEGE, représentant du directeur de Département de d'enseignement et de Recherche : Economie, Economics
- Jonathan STIEGLITZ, représentant du département d'enseignement et de recherche : Sciences sociales et comportementales, Social and Behavioral Sciences
- Christel LUTZ, personnalité qualifiée extérieure, Professeure à l'Université Toulouse III Paul Sabatier
- Pierre LAURENS, personnalité qualifiée extérieure, Proviseur du Lycée Ozenne Toulouse

Considérant que, le conseil de la formation et de la vie universitaire comprend en sus des membres élus, quatre membres désignés par le conseil d'administration du Grand établissement sur proposition de son directeur : deux directeurs, ou leurs représentants, de deux des départements d'enseignement et de recherche du Grand établissement et deux personnalités qualifiées extérieures en raison de leur compétence dans les domaines correspondant aux missions de l'Ecole,

Considérant qu'en application de l'article 8 du règlement intérieur susvisé, il appartient aux membres du conseil d'administration du GE-TSE, de désigner, sur proposition de son directeur, deux directeurs, ou leurs représentants, d'un des départements d'enseignement et de recherche du grand établissement et deux personnalités qualifiées extérieures en raison de leur compétence dans les domaines correspondant aux missions de l'école,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

La désignation des personnalités extérieures suivantes et des représentants des départements, appelés à siéger au sein du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE est approuvée.

École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE

- Ulrich HEGE, représentant du directeur de Département de d'enseignement et de Recherche : Economie, Economics
- Jonathan STIEGLITZ, représentant du département d'enseignement et de recherche : Sciences sociales et comportementales, Social and Behavioral Sciences
- Christel LUTZ, personnalité qualifiée extérieure
- Pierre LAURENS, personnalité qualifiée extérieure

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK

DocuSigned by:
Marlene DOLVECK
E28D3E97F0734A8...

